

Des finances saines, des impôts justes

La position fiscale de la Suisse apparaît, du moins a priori, attractive et compétitive sur la scène internationale. Les critiques du G20 ont montré une certaine nervosité des pays occidentaux face à la bonne santé financière de la Confédération.

Outre une imposition relativement modérée, la **taxe sur la valeur** ajoutée reste, à 7.7%, à un niveau largement inférieur à ce que connaissent les autres États européens. Même si la TVA pourrait encore être mise à contribution dans les prochaines années, par exemple pour financer l'AVS, il convient de la maintenir à un taux raisonnable. L'augmenter ne doit pas constituer le moyen de financer chaque dépense publique. Par ailleurs, je soutiens la proposition d'introduire un taux unique de TVA, plutôt que d'introduire de nouvelles exceptions.

Les **finances de la Confédération** et d'un certain nombre de collectivités publiques sont plutôt bonnes même si des nuages s'amoncellent. Par ailleurs, les assurances sociales accusent un déficit structurel dangereux. Les dettes publiques cumulées ont diminué entre 2002 et 2015, ont diminué, de 50% du PIB à 33% en 2016. Au niveau fédéral, la dette publique a même passé sous la barrière symbolique des 100 milliards. Cette évolution positive ne doit pas nous encourager à baisser la garde.

Alors que de nombreux cantons et la Confédération ont adopté des mécanismes de frein aux dépenses et à l'endettement, il apparaît que de nombreux élus seraient prêts à abandonner ces outils précieux en cas de déficit structurel à long terme plutôt qu'entreprendre de vraies mesures de réduction des dépenses publiques. Or, il s'avère que les premières années du troisième millénaire ont vu la quote-part de l'Etat prendre l'ascenseur, en particulier dans les cantons, réduisant d'autant les libertés individuelles. Il est piquant de relever que les pays qui n'ont pas d'instrument comparable ont, de leur côté, connu les années 2010 comme celles des crises des déficits publics. Il est impératif de maintenir cet instrument de succès.

La Suisse doit toutefois faire face à une nouvelle pression fiscale. Sur liste grise de l'Union européenne depuis 2017, la mise en œuvre d'une nouvelle imposition en faveur des entreprises est rendue d'autant plus nécessaire que le maintien des statuts spéciaux est devenu exclu.

Par ailleurs, les classe moyenne souffrent d'une augmentation régulière des prélèvements publics, notamment par l'intermédiaire d'une parafiscalité hors de contrôle. Il devient urgent de prendre des mesures pour alléger l'assiette fiscale des contribuables helvétiques. On pensera par exemple aux émoluments trop élevés (poursuites, registres du commerce, etc.), aux monopoles publics (services industriels ou groupes électriques et tarifs qui les accompagnent) ou les différents impôts sur l'essence ou les déchets.

En 2019, les collectivités sont face à un choix crucial, entre une économie libérale, fondée sur la confiance dans les citoyens et le respect de la liberté individuelle, ou une collectivisation des risques et des engagements, avec un Etat toujours plus policé et autoritaire. Les Etats de l'OCDE renforcent massivement le contrôle des citoyens en mettant en place un arsenal législatif étouffant destiné à lutter contre l'évasion fiscale, tuant l'innovation et la créativité au passage. La Suisse doit se méfier de ces évolutions calamiteuses. Je m'engage clairement contre une étatisation à outrance et le maintien d'une économie libérale, telle que la connaît la Suisse.

Pas de collaboration fiscale sans accord de double imposition

Sur la question fiscale, la Suisse doit se montrer intraitable vis-à-vis de ses partenaires étrangers. Certains pays, en mal de recette fiscales, n'hésitent pas à demander la conclusion d'accords déséquilibrés pour trouver des nouveaux contribuables là où l'absence de maîtrise des finances publiques a pêché. Nous ne saurions admettre que notre fiscalité prenne l'ascenseur par effet de vases communicants venant d'Etats qui se sont montrés peu regardant quant à leurs dépenses publiques. De même, dans les relations internationales, nous devons faire attention à ne pas céder sur des domaines aussi importants que la collaboration administrative sans concessions. L'échange automatique d'information doit rester exceptionnelle et le DFF s'est jusqu'ici beaucoup trop engagé dans cette voie.

De 2015 à 2019, **j'ai systématiquement refusé tous les accords d'échange automatique d'informations** dès lors que ceux-ci ne donnent aucune garantie quant à la protection de la sphère privée des citoyens concernés, malheureusement sans succès. Toutefois, le renforcement futur de ces mêmes accords devra toujours être combattu, jusqu'à ce que les Etats reviennent à une attitude plus respectueuse des droits du contribuable.

Par ailleurs, il est important de **refuser le développement de la coopération administrative et fiscale** tant que les pays ne s'entendent pas pour empêcher toute double imposition.

Imposition des entreprises : augmenter l'attractivité et alléger la charge fiscale

A court terme **le projet fiscal 17 (PF17)** constitue le pilier principal de la fiscalité des prochaines années. Il doit permettre de mettre la Suisse en conformité avec les règles internationales en matière de fiscalité, supprimer les régimes spéciaux des entreprises sans perdre en attractivité. Le refus de la RIE III en février 2017 n'a pas résolu le problème que connaît la Suisse en la matière. Les compensations proposées par le Conseil fédéral ne sont acceptables que si elles n'entraînent pas une charge supplémentaire pour les citoyens.

De nombreuses **économies** sont encore possibles dans la bureaucratie publique. Les quelques efforts menés cette dernière décennie sont intéressants, mais clairement insuffisants. Jamais les collectivités n'ont disposé d'autant de moyens. Des pans entiers de l'administration semblent tourner au ralenti et coûter plus que nécessaire. L'Etat doit se concentrer sur son corps de métier : chaque franc dépensé doit servir aux citoyens. Si tel ne devait pas être le cas, alors il doit être renoncé à la dépense.

Les mesures d'économies doivent permettre de diminuer la charge fiscale des citoyens et des PME pour stimuler la place économique suisse sans pour autant limiter les fonds destinés aux investissements publics. Ces baisses de la fiscalité constituent le meilleur moyen de soutenir l'économie : plutôt qu'entreprendre des programmes de relance aventureux et dirigistes, il apparaît beaucoup plus raisonnable et efficace de laisser les moyens là où ils peuvent être utilisés à bon escient, à savoir sur les comptes bancaires de nos entreprises. C'est ainsi que nous pourrions continuer à bénéficier de taux de chômage faibles, d'un pouvoir d'achat en progression et d'une compétitivité internationale intacte.

A terme, je défends l'idée que la fiscalité des entreprises doit être simplifiée. La Confédération devrait renoncer à imposer les personnes morales, laissant les cantons seuls compétents en la matière. Ceux-

ci seront alors poussés à proposer une fiscalité toujours plus attractive pour les personnes morales, encourageant au passage la création d'emplois et la prospérité en Suisse.

Je suis favorable à une réduction de **l'imposition des entreprises jusqu'à zéro si possible**. Alors que le monde francophone réfléchit à la manière de lutter contre la création de domiciliation fictive des entreprises il est temps de réfléchir à la pertinence de taxer les personnes morales. Contrairement à une idée fréquente, les sociétés ne sont pas des personnes, en dehors de la fiction juridique, mais de simples outils de travail. L'idée de taxer les ordinateurs, les tracteurs ou les machines de production paraît absurde. Taxer les entreprises revient à introduire une double imposition qui pénalise l'innovation et qui ne sert pas la croissance. Derrière toute entreprise se cache un actionnaire bien physique qui, lui est taxé. La Suisse doit devenir le premier pays du continent à supprimer complètement l'imposition du bénéfice, mais imposer en retour tous les revenus des ménages (dividendes y-compris) de manière égale. En pratique, cela encouragera les entreprises à dégager un bénéfice sans frein à l'investissement.

Réduire la fiscalité des citoyens, y-compris la fiscalité indirecte

Les multiples baisses des impôts des personnes physiques ont permis dans de nombreux cantons, et en Valais en particulier, d'alléger considérablement la charge fiscale des familles. Si cette volonté est louable, on ne doit pas pour autant oublier que la solidarité ne concerne pas que les ménages comptant plusieurs personnes. Les célibataires sont les grands perdants des réformes fiscales alors qu'ils sont toujours plus nombreux mais ils ne bénéficient pas nécessairement d'une meilleure situation financière.

Les prochaines réformes fiscales doivent tenir compte de ce paramètre et s'atteler à diminuer les impôts des célibataires et des couples sans enfant. La solidarité doit profiter à tout le monde et chacun a le droit de bénéficier de la santé éclatante des finances publiques. Les réformes des dernières années n'ont pas suivi une logique coordonnée et donnent l'impression d'un grand bricolage aux effets incertains.

Par ailleurs, les familles recomposées ne doivent pas être abandonnées. Souvent, un divorce rime avec des complications financières et fiscales qui ne sont pas résolues naturellement par une législation parfois eu adaptée. Malheureusement, mon initiative parlementaire pour corriger quelques défauts en la matière a été rejetée par le Parlement. Je m'engage pour une augmentation de la déduction des frais de garde.

Enfin, il importe de réduire la fiscalité para-étatique : ce qui est donné d'une main ne doit pas être reprise de l'autre. C'est par exemple le cas des **émoluments** dont le montant n'est que rarement réévalué à la baisse, malgré les économies d'échelles permises par la numérisation.

- Ma motion 17.4092 « *Réduire les émoluments en matière de poursuite et de faillite* » a été déposée le 13 décembre 2017.
- Mon initiative parlementaire 16.406 « *Garde partagée. Répartir la déduction pour les enfants mineurs entre les parents* » a été refusée par le Conseil national le 6 juin 2017.

Un frein à l'expansion de l'Etat

S'il est important de s'assurer que les comptes publics soient équilibrés, il importe au moins autant que la quote-part de l'Etat n'augmente pas. On estime que pour chaque dix points de quote-part supplémentaire, c'est un point de croissance qui disparaît, peut-être le dernier qu'il nous reste...

Les finances publiques suisses ont connu de 2012 à 2016 une augmentation de la quote-part de 27% à 27.8%. Cette tendance doit impérativement être freinée ; idéalement cette quote-part devrait même se réduire avec la croissance économique.

La situation des finances publiques valaisannes s'explique notamment par une croissance démesurée des dépenses durant la décennie écoulée. En l'espace de six ans, la charge de l'Etat a augmenté de plus de 50%, passant de 2 à 3.3 milliards de francs de dépenses et de recettes. Cette évolution explique une véritable addiction à la dépense publique qui n'a pas pu se résorber facilement au premier écueil venu.

Si la croissance des dépenses publiques avait suivi celle de l'économie et de nos salaires, l'Etat du Valais aurait vu ses dépenses croître d'environ 500 millions de francs de 2011 à 2017, contre environ 1.3 milliard en réalité ; laissant ainsi une marge d'économie importante aujourd'hui.

L'Etat qui s'est développé cause des problèmes aux plus faibles est nous devons nous méfier d'une administration qui empiète toujours plus sur nos revenus. D'une demi-journée de travail que nous consacrons en 1990 pour financer le canton, nous passerons une journée complète par semaine en 2020 pour faire fonctionner la machine cantonale. Ce n'est donc pas que d'argent dont il est question, mais de notre liberté.

Face à cette situation, **un frein à l'expansion de l'Etat** doit être introduit, à tous les niveaux, qui exige que les dépenses et les recettes publiques ne croissent pas plus vite que les richesses produites, sauf décision politique dument assumée.

Respecter le double frein aux dépenses et à l'endettement

Je me suis toujours engagé pour que les budgets soient systématiquement équilibrés et que si un compte devait apparaître déficitaire, le déficit soit intégralement compensé l'année d'après. Il ne doit pas être permis à l'Etat de s'endetter pour couvrir ses frais de fonctionnement et ce ne sont pas aux générations futures de financer nos dépenses courantes.

De 2012 à 2016, la dette publique suisse a pu être résorbée, de 30.6% du PIB à 29.2%. Cette évolution s'est faite alors que la plupart des Etats du continent connaissaient des déficits structurels et continuaient à s'endetter. La dette par habitant reste toutefois à un niveau trop élevé, par plus de 20'000 francs par habitant. Elle a augmenté en ce qui concerne les cantons et les communes. Chaque année, des milliards de francs sont encore dépenses pour les intérêts de cette dette.

Durant la législature 2015-2019, j'ai tenu cet engagement sans exception, et je compte continuer sur cette voie.

Respecter le secret bancaire et la sphère privée des individus

Contrairement à ce qu'affirment quelques partisans d'un Etat omniscient, le secret bancaire n'est pas un instrument destiné à permettre la fraude fiscale, pas plus qu'il n'est conçu pour renforcer l'attractivité de la place financière helvétique.

Le secret bancaire est une garantie procédurale, un droit fondamental : il n'est pas admissible que l'administration publique puisse disposer d'information privée sur les citoyens sans que ceux-ci ne puissent se défendre. Le secret bancaire ne doit pouvoir être levé que moyennant l'intervention d'un juge et dans le cadre d'une procédure qui assure que les intérêts privés et publics soient mis en balance.

Ces dernières années, les besoins des administrations publiques ont poussé les Etats à admettre des moyens de preuve toujours plus illicites, en violation crasse des principes les plus fondamentaux. Des données volées ont été achetées, des fonctionnaires ont pratiqué l'espionnage, et le secret bancaire est considéré comme un détail.

Je veux m'engager pour que jamais un citoyen ne se trouver désarçonné face à l'administration, fut-elle fiscale. Il ne s'agit pas de protéger les fraudeurs, qui doivent pouvoir être poursuivis, mais simplement d'exiger une certaine proportionnalité dans les moyens mis en œuvre.

A titre de comparaison, la mise sous écoute téléphonique d'une personne suspectée d'appartenir à un réseau mafieux de trafic de drogue exige l'intervention d'une autorité indépendante qui autorise ou non l'enquête. On ne saurait être moins exigeant pour de la simple soustraction fiscale.

Au Parlement fédéral, j'ai soutenu le renoncement à la réforme du droit pénal fiscal qui prévoyait expressément la fin du secret bancaire pour les contribuables suisses, et j'entends poursuivre sur cette voie.

Péréquation financière : des incitatifs forts

Dans un Etat fédéral comme la Suisse, il est juste que les ressources fassent l'objet d'une péréquation. Les cantons qui doivent supporter des charges géo-topographiques ou sociales importantes sont soutenus par les cantons qui se trouvent dans une situation structurellement meilleure.

Avec près de 700 millions de francs reçus de cette compensation financière, le Valais est un des grands « gagnants » de ce mécanisme. Si ce soutien se justifie au regard des kilomètres de routes de montagne à entretenir, du risque sismique et d'un certain cloisonnement, il ne doit pas non plus devenir un oreiller de paresse.

Le Valais n'est pas la Sibérie. Situé à une heure de la capitale fédérale et de Genève, à proximité de la Lombardie – une des régions les plus riches du continent – notre canton jouit en réalité d'avantages certains à valoriser. Or, la fiscalité cantonale des entreprises constitue un repoussoir et empêche une vraie amélioration de la capacité financière du canton, aux dépens de ses citoyens.

Je propose de réformer la péréquation financière pour qu'elle incluse des incitatifs à augmenter sa capacité contributive et une amélioration économique locale.

Le budget de la Confédération, mes engagements

Je propose dans mon programme différentes mesures.

De manière synthétique, voici les montants dépensés par la Confédération, soit le déficit par secteur, au compte 2016.

- Prévoyance sociale, 22'544 milliards, réduire le déficit.
- Finances et impôts, 9.5 milliards, réduire le déficit.
- Trafic, 10 milliards, réduire le déficit.
- Formation et recherche, 7.1 milliards, augmenter le déficit.
- Défense nationale, 4.9 milliards, stabiliser le déficit.
- Agriculture et alimentation, 3.5 milliards, stabiliser le déficit.
- Relations avec l'étranger, 5.4 milliards, réduire le déficit.
- Environnement et aménagement du territoire, 1.4 milliards, réduire le déficit.
- Economie, 700 millions, réduire le déficit.
- Culture et loisirs, 500 millions, réduire le déficit.
- Ordre et sécurité publique, 1.1 milliards, maintenir le déficit.

Défendre une économie libérale

Un programme économique libéral, c'est un programme qui vise à réduire les contraintes, les lois, les impôts et la place de l'Etat dans l'économie. C'est le programme que je défends. Les services publics ont trop longtemps cherché à se charger de la promotion des entreprises et à expliquer aux acteurs économiques comment le marché devait fonctionner. Je veux aller à rebours de ces évolutions malheureuses et revenir à une économie vraiment libérale. Plusieurs interventions à Berne ont permis d'aller dans ce sens.

A ce propos, mes propositions relatives à la fiscalité et la parafiscalité sont à retrouver dans le chapitre « Des finances saines, des impôts justes ».

Supprimer les barrières aux professions et aux activités

Dans mon engagement politique, je veux supprimer un maximum de barrières légales qui préservent certains acteurs privilégiés d'une saine concurrence profitable au plus grand nombre. Durant les décennies écoulées, au nom de la sécurité, de la protection des consommateurs, de la qualité, de l'environnement, et de mille autres excuses, le législateur a sclérosé les secteurs économiques en fermant l'accès aux professions pour protéger en réalité des corporations en place. Ce fut par exemple dans le domaine du droit et des finances, de la santé ou de l'économie touristique.

La liberté individuelle et contractuelle permet à chacun de juger de la qualité de son partenaire économique. De la même manière, l'introduction d'obligations de formation, tant sur le plan fédéral, est souvent le signe des faiblesses des formations mises en place et sert souvent de moyen de camoufler le peu d'intérêt des programmes d'enseignements récemment introduits.

- Mon postulat 16.3754 « *Conditions d'exercice des professions. Etat des lieux* » a été accepté le 7 mars 2017.

Adapter la législation à la numérisation

La révolution numérique bouleverse les secteurs économiques les uns après les autres. Les intermédiaires jusqu'ici indispensables deviennent des entraves à la prospérité, mais s'appuient souvent sur une législation désuète pour maintenir leur position, aux dépens des consommateurs.

Plutôt que de chercher à empêcher le monde d'évoluer, il paraît nécessaire de chercher à trouver un juste milieu entre la protection des travailleurs et des consommateurs, et l'intérêt de ces mêmes citoyens à exercer un emploi et ou à pouvoir choisir librement les biens et services disponibles.

Ainsi, j'ai proposé d'introduire un nouveau statut du travailleur, entre l'indépendant et le salarié, qui soit mieux adapté à l'économie de plateformes, injustement intitulée « partagée », j'ai demandé de clarifier le statut d'indépendant, ou d'assurer le libre-échange numérique par l'interdiction du géoblocking.

- Mon postulat 17.3203 « *Clarification du statut d'indépendant* » a été déposé le 16 mars 2017.
- Mon postulat 17.4087, déposé au nom du PLR, « *Société numérique. Etudier la création d'un nouveau statut de travailleur* », a reçu le soutien du Conseil fédéral le 21 février 2018.

- Mon postulat 16.3375 « *Permettre les importations parallèles numériques* » a été rejeté le 28 février 2018.

Empêcher les corporations publiques de concurrencer les PME

Comme ses voisins, la Suisse connaît aussi ses champions économiques. Des entreprises publiques devenues « too big too fail », en mains collectives et qui exploitent de grandes infrastructures ou des réseaux gigantesques. On pensera par exemple aux géants de l'électricité, aux distributeurs, à la Poste ou aux CFF.

Or, on constate que les entreprises publiques agissent de plus en plus fréquemment sur les marchés libres et profitent des avantages publics pour mettre en difficulté les entreprises privées. C'est par exemple le cas dans le marché électrique où les grands groupes électriques pratiquent un véritable **dumping** aux dépens des sociétés indépendantes, grâce aux ressources obtenues par les concessions électriques ou même avec l'argent public.

Dans le secteur des transports aussi, les entreprises publiques peuvent concurrencer les privés sans aucune vergogne.

J'ai travaillé lors de la précédente législature pour obtenir une libéralisation des compteurs électriques, jusqu'à peu monopole des grands groupes, pour permettre aux PME d'agir aussi sur ce marché.

- Le Conseil fédéral a répondu à mon interpellation « *Sociétés électriques. Le dumping par les sociétés publiques ?* » le 17 août 2016.
- Ma motion 17.3923 « *Marché de l'électricité. Libéralisation des compteurs* » a été déposée le 29 septembre 2017.

En matière de **marchés publics**, s'il est essentiel de maintenir des procédures ouvertes et non-discriminatoires, des efforts doivent être poursuivis pour ne pas péjorer la situation des acteurs suisses qui respectent les règles. J'ai soutenu toutes les mesures visant à renforcer la lutte contre le travail au noir et je suis favorable à la révision du droit des marchés publics pour prévoir l'application des règles au lieu d'exécution du contrat. Enfin, il est essentiel que les marchés publics permettent des participations dans les trois langues nationales.

Réserves latentes : l'opportunité d'entreprendre

La Suisse se caractérise par ses multiples possibilités pour les entreprises de créer des réserves latentes et de disposer ainsi d'un capital économique très utile en cas de coup dur. Il est fréquent que les entreprises reposent sur des montagnes de réserves qui garantissent leur pérennité.

Cependant, la pérennité d'une société, c'est aussi sa capacité à innover, à créer de nouveaux produits et à fonder des sociétés. Le fonctionnement des réserves latentes peut être amélioré en permettant à un entrepreneur d'investir une part de ses réserves dans la création d'une nouvelle société ou dans le développement d'un nouveau produit, sans les considérer dissoutes, et éviter ainsi une imposition au passage. Cette mesure soutiendra la création d'entreprises, d'emplois et l'innovation en général dans notre pays, sans nécessiter la mise en place de coûteux plans quinquennaux de relance.

Refuser les nouvelles interdictions et les interventions publiques inutiles

Il ne se passe pas une session à Berne sans que le politique se pense légitimé à réglementer ou interdire l'exercice d'une activité. La numérisation a encore renforcé cette tendance avec une incompréhension toujours plus profonde des changements économiques. C'est par exemple le cas des taxis, de la parahôtellerie, des services de livraison à domicile ou même des robots en général.

En matière touristique, que ce soit l'héliski, AirBnb, le vélo de descente, le ski de randonnée, les canons à neige ou les sports motorisés, chaque mois connaît sa mesure destinée à flatter un électorat en mal d'interventionnisme. Chacune de ces démarches a cependant pour conséquence désastreuse de freiner le développement économique et de détruire des emplois.

- Je me suis opposé à toutes les nouvelles interdictions ou réglementations inutiles, par exemple concernant les plateformes d'hébergement (Booking.com, Airbnb, etc.) ou à des règles plus strictes en matière de transport (autocars, Uber, etc.)
- En 2017, j'ai participé au groupe de travail du conseiller fédéral Schneider-Ammann pour établir la nouvelle politique fédérale du tourisme, fondée sur l'entrepreneuriat.

Une formation en accord avec le marché du travail

Le nombre de formations à disposition des jeunes ne cesse d'augmenter et l'âge de l'entrée sur le marché du travail avec. Malheureusement, certaines filières sont déconnectées du marché de l'emploi, ce qui se transcrit dans le taux de chômage.

Cette situation s'explique malheureusement par une certaine déconnexion du monde de la formation, notamment dans les sciences humaines et sociales, du monde du travail. Ce décalage doit être résorbé en encourageant les étudiants à mieux appréhender le marché du travail par la réalisation de stages en entreprise et le développement de compétences pratiques déjà lors de leur formation.

La 4^{ème} révision de l'assurance chômage a d'ores et déjà constitué une motivation pour les jeunes à démarrer la recherche d'un emploi plusieurs mois, voire semestres, avant les examens finaux de Master. Dans les domaines particulièrement touchés par le chômage, les stages en entreprise doivent bénéficier de crédits ECTS – soit le système à point des accords de Bologne – et être ainsi reconnus comme servant à la formation au sein même de l'Université.

Par ailleurs, il serait bon de prévoir aussi que les enseignants effectuent des stages dans des entreprises, en particulier les professeurs qui sont actifs à l'âge de l'orientation professionnelle.

En matière de **financement des études**, je milite pour l'attribution de prêts aux étudiants qui en ont besoin, qui sont remboursables après les études. En cas de difficultés financières, ces prêts doivent pouvoir être partiellement annulés. Les études supérieures ont notamment pour objectif le progrès social de ses bénéficiaires, il est juste que celles et ceux qui ont bénéficié d'un soutien de l'Etat et qui, grâce à ce dernier, voient leur condition économique s'améliorer, contribue à leur tour à aider les étudiants dans le besoin.

Agriculture : une ouverture contrôlée et soutenue

La prochaine politique agricole fait parler d'elle avant même d'avoir été débattue aux chambres. Le Conseil fédéral soutient l'idée d'une ouverture unilatérale des marchés tandis que les milieux paysans réclament une protection contre le dumping des produits étrangers.

Une voie médiane devra certainement être trouvée. Les ambitions commerciales de la Suisse sont fréquemment limitées par les impératifs relatifs à certains secteurs qui ont besoin de protection. Or, pour signer un accord de libre-échange avec une région du monde, il est souvent impératif d'accepter quelques concessions sur le terrain agricole. C'est par exemple le cas pour les traités conclus avec le Mercosur ou avec la Chine.

La Confédération ne peut pas renoncer à l'ouverture de ses marchés. Toutefois, des accords agricoles ne doivent intervenir que là où ils sont nécessaires et les moyens publics doivent être assurés pour compenser intégralement les différences de prix liées aux conditions de production à l'étranger.

Par ailleurs, je me suis engagé durant la législature écoulée pour éviter la surréglementation agricole pour permettre aux vignerons de faire face aux cas de gel.

- Ma motion 17.3331 « *Dégeler les droits de production en cas de gel des récoltes* » a été déposée le 4 mai 2017.

Rencontrer les entrepreneurs

Une bonne politique économique ne s'établit pas un jour, pour toujours. Les péripéties que connaissent les différents secteurs d'activité qui font la réussite de la Suisse ne sont pas prévisibles et il convient de rester constamment à l'écoute de ceux qui créent les emplois et la richesse de notre pays.

Depuis mon élection en 2015, je rencontre quatre fois par année un groupe d'entrepreneurs valaisans, dans un cadre informel et agréable, afin d'entendre leurs doléances sur le fonctionnement du système politique suisse et de tenter d'être un porte-voix supplémentaire des créateurs d'emplois à Berne.

Vu la structure économique du canton, les petits entrepreneurs et les indépendants bénéficient naturellement d'une priorité dans mes actions, les grandes sociétés bénéficiant déjà d'une grande attention de la part de la Confédération.

Ces rencontres sont naturellement ouvertes à toutes et à tous, la politique économique étant l'affaire de chacun.